

3 jours

Le Code définit la prévention comme « *un ensemble d'actions, de type individuel et de type collectif, au bénéfice des jeunes vulnérables, de leur famille et de leurs familiers, qui favorise l'émancipation, l'autonomisation, la socialisation, la reconnaissance, la valorisation, la responsabilisation, la participation et l'acquisition ou la reprise de confiance en soi des jeunes, de leur famille et de leurs familiers en vue de réduire les risques de difficultés et les violences, visibles ou non, exercées à l'égard du jeune ou par le jeune.* »

Si le Code reste bien dans la lignée du décret de 1991, il a cependant introduit de nouveaux accents, de nouvelles balises (vulnérabilité, faits sociaux...), de nouvelles définitions (prévention éducative, prévention sociale), de nouveaux publics (les 18-22 ans), de nouveaux dispositifs (le chargé de prévention, le Conseil, le Collège).

C'est pourquoi il semble judicieux de travailler collectivement entre AMO pour revisiter les pratiques à l'aune de ces nouveautés.

CONTENUS

L'état de la question

Nous ferons le point sur la situation en partant des controverses qui sont suscitées ou réanimées par l'arrivée du Code, et de la manière dont les services présents les abordent.

- La controverse sur le public. A qui s'adresse la prévention ? L'accès à l'aide à la jeunesse est un droit pour tous les jeunes, mais la prévention doit-elle fixer des priorités ? Tous les jeunes sont-ils vulnérables ?
- La controverse sur les lieux. Où faut-il être pour mener des actions de prévention ? Où sont les jeunes vulnérables, où sont-ils vulnérables ? Entre accessibilité et proximité, comment choisir ?
- La controverse sur les modalités de l'action. Quelles sont les balises et limites de la prévention éducative, la thérapie étant exclue ?

Les concepts qui permettent des éclairages

Désaffiliation et vulnérabilité : quel est le rôle des AMO ?

Le code indique que la prévention se fait au bénéfice des jeunes vulnérables. Nous aborderons ce concept de vulnérabilité au départ des travaux de Robert Castel sur la désaffiliation. Nous examinerons comment la désaffiliation infléchit négativement les trajectoires des individus et comment Castel définit la vulnérabilité. Nous examinerons également le rôle des politiques publiques dans la question de la désaffiliation. Et notamment, les questions nouvelles qui se posent avec l'ouverture de la prévention aux 18-22 ans, comme la question de l'insertion socio-professionnelle, celle du logement, etc.

Faits sociaux, épreuves et violences invisibles : qu'est-ce qui est à prévenir ?

Les épreuves, souvent cumulées que vivent les personnes qui entrent dans une spirale de désaffiliation sont de trois types : des épreuves personnelles ; des épreuves produites par la violence des marchés (du travail du logement, de l'école...) ; des épreuves vécues dans le rapport aux institutions. Nous étudierons le rôle de l'AMO dans la lutte contre les dérives engendrées par ces épreuves.

Quant aux faits sociaux, au départ des travaux de Durkheim, nous tenterons d'identifier ceux qui concernent les AMO, y compris ceux dans lesquels les AMO peuvent, à leur corps défendant, être piégées.

Les actions

A la lumière des éléments dégagés, nous examinerons quels types d'action mettre en place, au bénéfice des jeunes vulnérables,

- en prévention éducative ;
- en prévention sociale.

MÉTHODOLOGIE

Nous proposons d'examiner collectivement ces notions à travers un séminaire :

« Un séminaire est un laboratoire commun qui permet à chacun des participants d'élaborer ses pratiques et ses connaissances propres. » (Michel de Certeau).

INFORMATIONS PRATIQUES

Public cible : les AMO (directions et travailleurs) ; une personne par AMO ; max 15 participants.

Dates : 14 et 24 octobre, 5 novembre, de 9h30 à 16h30.

Lieu : RTA - 1, Rue des Rélis Namuwès, 5000 Namur.

Intervenantes : Jacqueline Fastrès, Isabelle Dubois.

Coût : la formation est gratuite pour les services agréés.

Inscription par voie électronique :

formation@rta.be

Sujet : Travailler en prévention avec des publics vulnérables

La révision du projet éducatif en AMO: une opportunité de réfléchir en équipe

aux fondamentaux et aux modalités de la prévention

Formation à la demande, sur site

(1,5 jours)

A l'entrée en vigueur du Code, les arrêtés spécifiques qui régissent le fonctionnement des services agréés ont été modifiés. Il s'ensuit une obligation pour ces services d'actualiser leur projet éducatif d'ici la fin de l'année 2019.

Si cette obligation s'applique à tous les types de services, elle prend en AMO un accent plus particulier. En effet, le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse a innové massivement en matière de prévention. D'abord en faisant de la prévention une orientation à part entière et la première des missions en matière de soutien à la jeunesse en difficulté. Ensuite, en instaurant plusieurs organes nouveaux qui, chacun à leur niveau territorial, devront œuvrer à son développement dans une tout autre ampleur que celle qui prévalait jusqu'à présent. Le législateur a ainsi densifié l'espace de la prévention telle que définie par le secteur de manière à lui donner une légitimité et une robustesse inégalées jusqu'ici.

C'est dans ce contexte particulier que nous proposons une formation à destination des services AMO qui désirent bénéficier d'un accompagnement réflexif et méthodologique à l'occasion de la révision de leur projet éducatif.

CONTENUS

Il s'agira, en plus du travail sur le projet éducatif lui-même, de fournir des outils d'analyse des pratiques à partir des nouveaux éléments législatifs qui encadrent le travail en AMO. Ainsi, un apport théorique sera fourni sur :

- l'histoire et l'évolution du secteur de la prévention ;
- les éléments à interroger pour mettre en perspective l'histoire du service et mieux comprendre ses valeurs et ses engagements ;
- les concepts qui jalonnent le Code et l'arrêté spécifique (vulnérabilité, loi de la reproduction de la violence, fait social, prévention sociale et éducative, diagnostic social...).

L'objectif de cette formation est de faire le point en équipe sur le service, ses fondamentaux, ses valeurs, son fonctionnement et ses actions, dans le but d'aboutir à la rédaction d'un projet éducatif qui soit non seulement fidèle à la réalité, mais aussi un réel outil de travail au quotidien.

MÉTHODOLOGIE

Nous alternerons des moments d'explicitation théorique et de discussion en équipe et des travaux pratiques autour de la rédaction du projet éducatif en regard des prescrits légaux.

INFORMATIONS PRATIQUES

Public cible : les services AMO (idéalement avec toute l'équipe, vu le caractère spécifique du projet éducatif).

Dates : 3 séances d'une demi-journée ; dates à convenir conjointement.

Lieu : dans les locaux du service demandeur.

Intervenantes (selon les dates et les disponibilités) : Alice de Coorebyter, Isabelle Dubois, Jacqueline Fastrès.

Coût : la formation est gratuite pour les services agréés.

Demande de contact :

formation@rta.be

Sujet : La révision du projet éducatif en AMO

Favoriser la participation des jeunes et des familles : quel(s) dispositif(s) pour notre service ?

Formation sur site, à la demande

(3 jours)

TROIS VERSIONS DE LA FORMATION SONT POSSIBLES

(A préciser lors de votre inscription)

1. Favoriser une participation des jeunes et des familles en **hébergement**
2. Favoriser une participation des jeunes et des familles en **service d'accompagnement**
3. Favoriser une participation des jeunes et des familles en **prévention**

LA PARTICIPATION : UN CONCEPT À MULTIPLES FACETTES

Le nouveau décret portant le code de l'aide à la jeunesse insiste sur la notion de participation comme droit, dans son exposé des motifs :

« parmi les droits reconnus par la Convention internationale relative aux droits de l'enfant et par la Constitution, il faut souligner le droit à la participation qui est traduit dans les différents livres du décret ».

Le texte met en avant que cette participation est organisée, notamment, au niveau individuel des situations et selon des modalités diverses afin d'en renforcer les moyens : voies de recours et de contestations ; obligation pour les professionnels d'informer les bénéficiaires dans un langage accessible ; prise en considération de l'accord de l'enfant à partir de 12 ans ; PEI ; etc.

Par ailleurs, dans son art. 1 – principes et droits fondamentaux – le code prévoit d'inclure les bénéficiaires dans la réflexion et le regard que le secteur porte sur lui-même et son fonctionnement :

art. 1, 12° « Les services agréés et publics ainsi que l'administration compétente œuvrent à l'amélioration constante de la qualité de la prévention, de l'aide et de la protection apportées aux enfants, aux jeunes et à leur famille, notamment par la participation des bénéficiaires, l'évaluation et l'innovation »,

avec l'obligation pour les services agréés de préciser dans leur règlement d'ordre intérieur les modalités de participation des enfants ou des jeunes (art. 141).

ENJEUX DE LA FORMATION

Organiser cette participation ne va pas de soi. Les représentations multiples et parfois contradictoires permettent difficilement d'envisager un dispositif de participation sans tomber dans une série de pièges communs : la participation contrainte ; la participation cosmétique ; la participation marketing/« questionnaire de satisfaction ».

Le courant d'analyse institutionnelle a développé une grande variété de dispositifs de participation. Il convient toutefois d'en appréhender correctement les différentes spécificités pour les mettre en œuvre avec succès dans son institution : ils ne sont pas d'office valable pour tous et tout le temps, particulièrement si les conditions minimales de réussite ne sont pas présentes.

Nous proposons une formation sur site, dans chaque service intéressé ; en effet, le mode de participation dépend non seulement de la nature du service, mais aussi de sa situation institutionnelle.

La formation visera à installer les bases pour permettre aux équipes de mener une réflexion approfondie et collective sur leurs pratiques actuelles ainsi que sur les perspectives et les conditions de mise en œuvre éventuelle d'un dispositif complémentaire de participation.

CONTENU ET MÉTHODOLOGIE

De la participation, on en fait toujours plus qu'on ne pense et jamais autant qu'on ne croit. Nous privilégierons un support et un accompagnement à la réflexion collective du service, ce qui implique, pour le formateur :

- l'apport d'éléments théoriques, de méthodologies et d'outils divers ;
- une co-construction du travail réflexif en fonction des spécificités du service et des nécessités en termes de processus de participation.

Au niveau **contenus**, nous travaillerons, dans un premier temps :

- à poser le cadre de la participation en cohérence avec les fondamentaux du secteur (principes politiques et textes législatifs) ;
- à présenter les éléments de réflexion institutionnelle nécessaires à la mise en place d'un dispositif de participation (personnes mobilisées, degré d'ouverture de la démarche, registre envisagé de la participation, articulation des séquences, moments de vie concernés, droit versus obligation, etc.) ;
- à envisager une ou plusieurs méthodologies pouvant être utilement mise en œuvre en termes de participation.

Les dispositifs de participation présentés s'inscriront dans une gamme relevant de différentes logiques, en fonction de la nature du service :

- pour **l'hébergement**, les expériences issues de la pédagogie institutionnelle (Fernand Oury), comme la classe coopérative, une réflexion sur le PEI et le projet pour l'enfant ;
- pour le travail **mandaté dans le milieu de vie**, des méthodologies issues de la démocratie dialogique (Michel Callon), comme les focus groups, une réflexion sur le PEI et le projet pour l'enfant ;
- pour le travail **de prévention**, des méthodologies issues de la démocratie dialogique (Michel Callon), comme les focus groups, des expériences structurées autour de la production de traces, comme la caméra-outil pédagogique (Fernand Deligny) ou l'enquête territoriale participative.

La suite du travail sera consacré à l'analyse des dispositifs de participation existant dans le service à partir des différents apports théoriques et/ou repères d'analyse. Les formateurs aideront à la réflexion quant aux spécificités de l'institution à prendre en compte afin de concevoir un dispositif pratique adapté.

INFORMATIONS PRATIQUES

Public cible : les équipes des services agréés du secteur de l'Aide à la Jeunesse. Etant donné la thématique, il est recommandé que l'équipe dans sa totalité soit impliquée.

Dates : 3 demi-journées à fixer conjointement. Possibilité de poursuivre ensuite en supervision pour implémenter une méthodologie, ou plus tard, pour l'évaluer.

Lieu : dans les locaux du service demandeur.

Intervenantes (selon les dates et les disponibilités) : Alice de Coorebyter, Isabelle Dubois, Jacqueline Fastrès.

Coût : la formation est gratuite pour les services agréés.

Demande de contact :

formation@rta.be

Sujet à préciser en fonction du type de service :

SRG formation participation n1

SA formation participation n2

Prévention formation participation n3

Le RGPD et l'aide à la jeunesse : quelles implications ?

Formation à RTA

(1,5 jours)

Les services de l'Aide à la Jeunesse sont désormais soumis au Règlement Général européen sur la Protection des Données (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32016R0679>), le fameux RGPD qui a effrayé plus d'une association lors de son entrée en vigueur. Cette mesure vient s'ajouter à d'autres, cadrées par la législation et par la déontologie (secret professionnel, droit à l'image, intérêt supérieur de l'enfant...), et questionne les pratiques (quid de la gestion et de la conservation des dossiers, du droit à l'oubli, par exemple).

La formation vise à familiariser les travailleurs à la réglementation afin de réfléchir à la manière dont on peut :

- informer les bénéficiaires de leurs nouveaux droits ;
- profiter de cette opportunité pour élaborer une stratégie de protection des données des familles bénéficiaires des services ;
- initier la mise en ordre du service vis-à-vis de ce nouveau règlement, en équipe et avec les partenaires.

Une première partie portera donc sur la réglementation en tant que telle, et une autre sur la réflexion de ce qu'elle implique pour les services : dépasser les craintes et mettre ce travail au service des jeunes et leurs familles.

La seconde séance, espacée d'un bon mois de la première, permettra d'analyser la mise en œuvre par les services du registre de traitement des données.

INFORMATIONS PRATIQUES

Public cible : les travailleurs de l'Aide à la Jeunesse, toutes fonctions confondues – chaque fonction apporte un regard différent sur les données traitées par le service.

15 personnes maximum.

Dates : 17 septembre de 9h30 à 16h30, 21 octobre de 9h30 à 12h30.

Lieu : RTA - 1, Rue des Rélis Namuwès, 5000 Namur

Intervenantes : Caroline Garzón et Alice de Coorebyter.

Coût : la formation est gratuite pour les services agréés.

Inscription par voie électronique :

formation@rta.be

Sujet : Formation RGPD-AJ

Communiquer en aide à la jeunesse :

TIC, balises générales et outils

Formation à RTA (ou sur demande)

(3 jours)

ENJEUX

Consolider des canaux de communication qui tiennent compte de la vulnérabilité des familles et des réalités de terrain en mettant à profit les technologies de la communication et de l'information.

Jour 1 - Stratégies de communication du service vers les bénéficiaires

Les outils de communication étant de plus en plus nombreux, comment établir des canaux de communication utiles pour la relation avec les bénéficiaires et cohérents avec le travail réalisé ?
[atelier outils, par exemple : SMS, e-mail, Signal, WhatsApp...]

Jour 2 - Communiquer entre professionnels (du même service ; de services différents)

Faire transiter l'information, partager sur les situations en équipe ou entre co-intervenants, accompagner les familles dans leur dialogue avec des services partenaires : comment baliser les canaux de communication afin qu'ils soient respectueux du cadre déontologique qui est celui des services de l'Aide à la Jeunesse ?

[atelier outils, par exemple : e-mail, téléphone, Skype, outils Framasoft...]

Jour 3 - Communiquer vers le grand public

Réfléchir à son accessibilité, sa visibilité via les médias numériques : quelles balises, quels outils, quels enjeux ?

[atelier outils, par exemple : sites/blog, newsletter, RSN (Facebook, Twitter...)...]

MÉTHODOLOGIE

Dans un premier temps nous questionnons les enjeux, les attentes, les limites de la communication vis-à-vis du destinataire identifié : entre l'impact des traces et la volatilité de l'information, qui ou que sert la communication du service ? Comment la balise-t-on ? Comment la présente-t-on ?

Dans un deuxième temps lors de chaque journée, nous proposons une exploration des usages, des pièges à éviter, des outils les plus appropriés en fonction des attentes. Ainsi, en fonction des groupes et lors de chacune des séances, des outils à découvrir seront proposés : avantages, limites, implémentations, alternatives.

En fonction du groupe, certaines thématiques orientées outils pourront faire l'objet d'un atelier voire d'une demi-séance supplémentaire :

- visibilité Internet (site, blog, page, RSN...) et cohérence éditoriale ;
- s'organiser à l'interne/externe (les outils frama date/cal/list/pad...) ;
- au quotidien : rapports, édition de texte, usages du courrier électronique ;
- lire et comprendre le net : structure d'une page, moteurs de recherche, navigateurs, s'informer des nouveautés... ;
- matériaux à utiliser avec les jeunes : musiques et images libres de droit, plateformes d'échange, logiciel pour travailler les contenus, héberger les contenus à moindres frais...

INFORMATIONS PRATIQUES

Public cible : tous les types de services, fonctions éducatives - 15 personnes maximum.

Dates : 13 et 23 septembre, 3 octobre, de 9h30 à 16h30.

Lieu : RTA - 1, Rue des Rélis Namuwès, 5000 Namur

Intervenantes : Caroline Garzón et Alice de Coorebyter.

Coût : la formation est gratuite pour les services agréés.

Inscription par voie électronique :

formation@rta.be

Sujet : Formation communiquer en AJ

La formation peut également être demandée pour une formation exclusive à votre service dans ce cas, elle aura lieu dans les locaux du service demandeur, et les dates seront à convenir ensemble. Les trois jours étant indépendants, il est possible de demander le module complet ou une partie de celui-ci.

Demande de contact :

formation@rta.be

Sujet : Demande formation pour mon service - communiquer en AJ

Les TIC, entre diabolisation et solution magique : une stratégie en équipe pour en faire des outils d'action avec les jeunes

Formation à la demande, sur site

(1,5 jours)

ENJEUX

Apprivoiser les TIC pour s'en outiller lors de projets menés avec les jeunes

La formation se propose d'accompagner les équipes qui réfléchissent à l'opportunité de monter des projets avec les jeunes avec ou sur les TIC, afin d'explorer les avantages et les limites que ces technologies peuvent offrir. Mais également de réfléchir à la manière dont on accueille les demandes éventuelles des jeunes d'utiliser ces TIC, ou encore dont on peut faire pont avec des services partenaires...

MODALITÉS

Une demi-journée de rencontre avec l'équipe pour examiner l'existant, les attentes du service, les projets en cours, en préparation, les demandes reçues...

Puis une journée (minimum) pour travailler sur ces/un projet(s) : explorer les pistes techniques mais aussi légales et déontologiques (se positionner en équipe, explorer des outils, poser des balises...).

INFORMATIONS PRATIQUES

Public cible : toute équipe de service agréé du secteur de l'Aide à la Jeunesse menant des projets avec des jeunes. Etant donné la thématique, il est recommandé que l'ensemble des travailleurs concernés soit impliqué.

Dates : à décider conjointement.

Lieu : la formation se donne sur site, à la demande.

Intervenantes : Caroline Garzón

Coût : la formation est gratuite pour les services agréés.

Demande de contact :

formation@rta.be

Sujet : Formation TIC, équipe et jeunes

Les différentes fonctions d'Internet dans la famille

Formation à la demande, sur site

(1,5 jours)

Ils passent leurs temps sur Internet donc...

- « on est tranquille ils ne sont pas dans la rue »,
- « on est préoccupés, on ne sait pas ce qu'ils font »,
- « mais les adultes aussi... »,
- « mais tu n'y comprends rien... »,
- « ... »,

les parents et les jeunes ont des usages, des attentes et des angoisses qui se croisent et agissent sur les relations en famille.

ENJEUX

La formation a pour enjeu d'accompagner les travailleurs à lire « Internet » comme acteur non-humain dans les situations familiales, de déplacer le regard des intervenants sur certaines situations et fournir des outils pour nourrir cette réflexion en équipe.

Entre méconnaissances et a priori, comment peut-on :

- interroger le sens de l'usage d'Internet pour le jeune ? ;
- aborder la thématique en famille ? ;
- interroger la dégradation, à cause d'Internet, d'une situation déjà délicate ? ;
- croiser les représentations ? ;
- mettre la technologie au service de la relation ? ;
- ...

MODALITÉS

Une demi-journée pour présenter, à partir d'études de cas, des façons d'aborder la thématique en famille et des approches pour lire autrement certaines situations.

Puis une journée (minimum) pour aborder les préoccupations/demandes du service à partir de situations vécues par le service lui-même : études de cas, ou réflexions transversales.

INFORMATIONS PRATIQUES

Public cible : tous les services.

Dates : à décider conjointement.

Lieu : la formation se donne sur site, à la demande.

Intervenantes : Caroline Garzón

Coût : la formation est gratuite pour les services agréés.

Demande de contact :

formation@rta.be

Sujet : Formation TIC et famille